



Saulnois
Communauté de Communes

Décider,
construire
et vivre
le Saulnois

Concours photos 2015

À vos objectifs !
La Communauté de Communes du Saulnois
en partenariat avec
le Domaine départemental de Lindre
organise son 4^{ème} concours photos



Avec le soutien du

Contact : Audrey MOLINERIS ou Cécile CHAPUT
Place de la Saline BP 54
57 170 CHATEAU-SALINS
Tel. : 03 87 05 11 11 / Fax : 03 87 05 27 27
www.cc-saulnois.fr



CONCOURS PHOTOS 2015

Images du Saulnois

La Communauté de Communes du Saulnois, en partenariat avec le Domaine départemental de Lindre, organise son 4^{ème} concours photos pour le plus grand plaisir des amateurs et initiés qui se déploiera autour de 4 thèmes :

- **Faune et flore du Saulnois**
- **Paysages du Saulnois**
- **Patrimoine et culture du Saulnois**
- **Le Saulnois Insolite**

Le thème :

Il s'agit de mettre en avant les plus belles images du Saulnois : ses richesses patrimoniales et naturelles, ses côtés insolites...

Toutes les photos devront impérativement être prises sur le territoire du Saulnois.

Carte des communes en annexe.

Le concours photos est ouvert à tous les passionnés amateurs de photographie. Il est destiné, aux photographes amateurs et aux enfants (- de 12 ans). Ce sera l'occasion de présenter leurs œuvres inédites.

A l'issue de la réception de l'ensemble des photographies, le jury attribuera les différents prix, selon les trois catégories suivantes :

- Catégorie adultes (adolescents et adultes à partir de 12 ans) ;
- Catégorie enfants (enfants et adolescents de moins de 12 ans) ;
- Catégorie écoles et périscolaires
- Le public sélectionnera quant à lui son coup de cœur.

Les photographies réalisées seront exposées sur la digue du Domaine départemental de Lindre durant le mois de mai 2015. Les photos qui ne respecteront pas le format mentionné à l'article 2 du présent règlement ne pourront être exposées.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 : Qui peut participer ?

Il est destiné, aux photographes amateurs et aux enfants (- de 12 ans), aux écoles et périscolaires.

Les enfants de moins de 12 ans devront fournir une autorisation parentale ainsi que les photographes de moins de 18 ans s'inscrivant dans la catégorie « adulte ».

Les membres du jury ne peuvent participer.

Article 2 : Comment participer ?

Format des images : Elles seront obligatoirement sous format numérique (format .jpeg ou .jpg) d'une taille minimum de 2400x3600 pixels et d'une résolution d'au moins 300 dpi. Elles seront envoyées sur CD ou en pièce jointe d'un courrier électronique. Les CD ne seront pas renvoyés.

Mention : Les photos devront être nommées de la façon suivante : nom, prénom, nom de la photo, thème et lieu de la photo.jpg

Exemple : pierre_durand_coucherdesoleil_paysage_craincourt.jpg

Nombre de photos présentables : 3 photos pour chaque thème par candidat soit 12 photos maximum.

Pour les écoles et périscolaires : Chaque classe ou groupe d'enfants de périscolaires pourra proposer 10 photos par catégorie.

Bulletin de participation :

Chaque candidat, école ou périscolaire devra transmettre un bulletin d'inscription **par thème**. Si les photos concernent plusieurs thèmes, plusieurs bulletins seront retournés. *En annexe*.

Mode de transmission des photos :

Pour les photos envoyés par mail : adulte, et enfants (-12 ans)

Réception avant le 30 avril 2015 à l'adresse : cecile.chaput@cc-saulnois.fr
audrey.molineris@cc-saulnois.fr

Le texte du message devra faire état des mentions suivantes et contenir en pièce jointe le bulletin de participation :

- *Nom et prénom du candidat*
- *Participe au titre de : adultes ou enfants (-12 ans)*
- *Adresse*
- *Date de naissance*
- *Téléphone*
- *E-mail*

Pour les photos remises sur CD : le CD sera à déposer directement à la Communauté de Communes du Saulnois ou envoyer par courrier - 14 ter place de la Saline à Château-Salins

Article 3 : Calendrier

Réception des photos: 30 avril 2015

Remise des prix : 27 mai 2015 à 17H au Domaine de Lindre

Article 4 : Conditions

Ce concours est gratuit et n'implique aucune obligation d'achat pour les participants.

Le fait même de participer au concours photo implique l'acceptation des conditions du règlement du concours. Les participants autorisent les organisateurs à utiliser leur photographie, et à citer leur nom à l'occasion d'expositions, d'annonces presse ou tout autre événement ayant trait à la promotion de ce concours-photos.

Toute participation d'une personne au concours est subordonnée à sa qualité d'auteur des photographies. Le participant atteste sur l'honneur de sa qualité d'auteur de la ou des photographies qu'il envoie.

La participation est strictement nominative (limitée à une seule par personne, même nom, même adresse), il est donc interdit d'y participer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres personnes.

Les frais de participation au concours (par exemple les frais de connexion internet pour les participants qui ne disposent pas d'une connexion illimitée) sont à la charge du participant.

Chaque photographie envoyée doit faire l'objet d'une autorisation d'exploitation préalable du photographe et implique que les photographies sont des créations originales libres de droit.

La participation à ce concours photo implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement, et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par l'Organisateur et le Jury de l'opération.

Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle. Le résultat des délibérations sera communiqué à l'adresse mail d'envoi des photos.

La participation au concours ne donne en aucune façon l'autorisation d'accès aux zones protégées du Domaine départemental de Lindre. Les photos qui seraient prises sur le site ne pourront être capturées qu'à partir des lieux ouverts comme le barrage du grand étang de Lindre par exemple.

Pour les mineurs, une autorisation parentale sera demandée.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la mauvaise utilisation ou du dysfonctionnement des serveurs, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, ou de non réception des photos liée à un envoi autre que par la procédure de transfert prévue dans le cadre du présent concours.

Article 5 : Droits des photos

Le participant déclare, être l'auteur des photos, ne pas avoir cédé le droit de les exploiter à titre exclusif à des tiers, décharge l'organisateur de toute revendication ou réclamation tenant à la propriété matérielle qu'incorporelle des photos.

Les photographies ne devront pas présenter de caractère obscène, violent, dangereux, raciste, contraire à l'ordre public, susceptible de nuire à l'épanouissement des mineurs ou porter atteinte à la dignité des personnes ni faire l'apologie des crimes contre l'humanité.

Le participant assume l'entière responsabilité du contenu (immeubles, personnes...) des images qu'il propose à la société organisatrice.

En tout état de cause, le participant s'engage à proposer une photographie ou des photographies dont l'image respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers et l'ensemble des législations en vigueur et qui sont, d'une manière générale, conformes à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Le participant garantit l'organisateur contre toute action en justice qui pourrait être engagée du fait de la photographie qu'il a créée.

Article 6 : Le jury

Le jury utilisera plusieurs critères pour évaluer les photos : qualité de la prise de vue, originalité du sujet et respect du thème...

Il sera composé de :

- Membres du Conseil Général de la Moselle
- Membres de la Commission Communication et Réseaux de la Communauté de Communes du Saulnois
- Photographes professionnels et amateurs

L'organisateur garantit aux participants l'impartialité, la bonne foi, et la loyauté des membres du jury.

Le jury s'organise comme il l'entend dans le cadre de ses travaux, statue souverainement, aucun recours contre ses décisions ne pourra être admis.

Aucun recours contre les votes ne pourra être admis.

Article 7 : Modalités de vote Prix du public

Le public sera invité à voter pour sa photo coup de cœur dans le cadre de l'exposition des photos installée le long du barrage de l'Etang de Lindre en mai 2015. Le dépouillement des votes du public sera placé sous le contrôle du jury.

Article 8 : Les prix

Prix attribués et récompenses :

- **Thème Nature et agriculture**
Adultes : 1^{er} prix, panier produits régionaux, 2^{ème} prix, chéquier « Moselle Passion »
Enfants : Goûter anniversaire à la ferme pour 8 pers, 2^{ème} prix, 2^{ème} prix chéquier « Moselle Passion »

Pour chacun des 4 thèmes

Adultes : 1^{er} prix, panier produits régionaux, 2^{ème} prix, chéquier « Moselle Passion »

Enfants : Goûter anniversaire à la ferme pour 8 pers, 2^{ème} prix 2^{ème}, prix chéquier « Moselle Passion »

- **Prix du public**

Adultes : 1^{er} prix, panier produits régionaux (valeur 50€), 2^{ème} prix, chéquier « Moselle Passion »

Enfants : Goûter anniversaire à la ferme pour 8 pers, 2^{ème} prix, chéquier « Moselle Passion »

- **Prix écoles et périscolaires**

1^{er} prix : lots de ballons et des abonnements à des magazines par classe ou périscolaire participants

2^{ème} prix : lots de ballons et casquettes

Tous les participants seront récompensés. Les gagnants recevront leur prix à l'occasion d'une cérémonie qui se déroulera le 27 mai 2015 au Domaine départemental de Lindre.

Leur présence est donc obligatoire pour prétendre à recevoir ce prix. Aucun envoi ou échange ne sera admis. Les gagnants ne pourront pas demander à recevoir la contrepartie de leurs lots en espèces.

Article 9 : Renseignements et inscriptions

Communauté de Communes du Saulnois

14, ter Place de la Saline

57170 CHATEAU-SALINS

03 87 05 80 76 Cécile Chaput ;

03 87 05 80 78 Dominique Mathis

Article 10 : Aire du concours

Les photos seront exclusivement prises sur des communes de la Communauté de Communes du Saulnois



BULLETIN DE PARTICIPATION
« Individuel »
AU CONCOURS PHOTO
Clôture le 30 avril 2015 à 00h01

Thème: cochez la mention choisie et fournissez un bulletin par thème si vous soumettez des photos dans plusieurs catégories :

- Faune et flore du Saulnois
- Paysages du Saulnois
- Patrimoine et culture du Saulnois
- Le Saulnois Insolite

À joindre à l'envoi de vos photos.

Nom : Prénom :

Adresse:

.....

.....

Téléphone : E-mail :

Date de naissance :

Pour les personnes mineures, merci au représentant légal de compléter :

Je soussigné (e)

Représentant légal de l'enfant.....né(e) le.....

L'autorise à participer au concours photo 2015 de la Communauté de Communes du Saulnois

Déclare participer au concours photo 2015 de la Communauté de Communes du Saulnois et être l'auteur des œuvres mentionnées ci-dessous et avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses.

À, le

Signature :

Photos numériques soumises au concours

(Nom des images : nom, prénom, nom de la photo, thème et lieu de la photo.jpg)

Exemple : pierre_durand_moisson_paysage_craincourt.jpg

Nom de la photo

Titre :

Lieu de la prise de vue :Date de la prise de vue.....

Nom de la photo

Titre :

Lieu de la prise de vue :Date de la prise de vue.....

Nom de la photo

Titre :

Lieu de la prise de vue :Date de la prise de vue.....

Renseignements :

03 87 05 80 76 Cécile CHAPUT

03 87 05 80 75 Audrey MOLINERIS

Par voie postale, CD à expédier à l'adresse suivante :

Communauté de Communes du Saulnois

14, ter Place de la Saline

57170 CHATEAU-SALINS

Par e-mail à :

cecile.chaput@cc-saulnois.fr

audrey.molineris@cc-saulnois.fr

« Objet : Concours Photo 2015 »

Contact : Audrey MOLINERIS ou Cécile CHAPUT

Place de la Saline BP 54

57 170 CHATEAU-SALINS

Tel. : 03 87 05 11 11 / Fax : 03 87 05 27 27

www.cc-saulnois.fr

BULLETIN DE PARTICIPATION
« Écoles ou périscolaires
AU CONCOURS PHOTO
Clôture le 30 avril 2015 à 00h01

Thème: cochez la mention choisie et fournissez un bulletin par thème si vous soumettez des photos dans plusieurs catégories :

- Faune et flore du Saulnois
- Paysages du Saulnois
- Patrimoine et culture du Saulnois
- Le Saulnois Insolite

À joindre à l'envoi de vos photos.

Nom de l'école/du périscolaire:

Nom du responsable :

Classe ou groupe :

Adresse:

.....

.....

Téléphone : E-mail :

Déclare participer au concours photo 2015 de la Communauté de Communes du Saulnois et avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses.

À, le

Signature :

Photos numériques soumises au concours

(Nom des images : nom, prénom, nom de la photo, thème et lieu de la photo.jpg

Exemple : pierre_durand_moisson_paysage_craincourt.jpg

Nom de la photo

Titre :

Lieu de la prise de vue :Date de la prise de vue.....

Nom de la photo

Titre :

Lieu de la prise de vue :Date de la prise de vue.....

Nom de la photo

Titre :

Lieu de la prise de vue :Date de la prise de vue.....

Possibilité de 10 photos par thème – Imprimer ce bulletin autant que de besoin.

Renseignements :

03 87 05 80 76 Cécile CHAPUT

03 87 05 80 75 Audrey MOLINERIS

Par voie postale, CD à expédier à l'adresse suivante :
Communauté de Communes du Saulnois
14, ter Place de la Saline
57170 CHATEAU-SALINS

Par e-mail à :
cecile.chaput@cc-saulnois.fr
audrey.molineris@cc-saulnois.fr
« Objet : Concours Photo 2015 »

